



Berne, le 26 juin 2019

Destinataires :

Gouvernements cantonaux
Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

**Modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis) ;
ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Monsieur le Chef du gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

Le 26 juin 2019, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de consulter les cantons, le Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur la modification de la loi sur les stupéfiants (LStup).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **17 octobre 2019**.

Afin de faciliter et d'étendre l'utilisation des médicaments à base de cannabis dispensés d'autorisation, la loi sur les stupéfiants prévoit de lever l'interdiction concernant la mise dans le commerce des stupéfiants ayant des effets de type cannabique à des fins médicales. Ces derniers passeraient ainsi de la catégorie des stupéfiants interdits à celle des produits contrôlés et commercialisés de manière limitée. Quant à l'utilisation du cannabis à des fins non médicales, elle devra toujours être assortie d'une autorisation exceptionnelle de l'Office fédéral de la santé publique.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse internet <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique en renvoyant le formulaire Word mis à votre disposition aux adresses suivantes, dans la limite du délai imparti (en mentionnant dans le formulaire une personne à joindre le cas échéant) :

cannabisarzneimittel@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

M. Adrian Gschwend (tél. : 058 462 58 00, courriel : adrian.gschwend@bag.admin.ch) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Chef du gouvernement, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'intérieur

Alain Berset
Conseiller fédéral